

L'Ulmeusien

N° 23 - Mars 1998

Edito

Vous avez dit SECURITE ! ...

Une série de vols ainsi que l'effraction à trois reprises, en peu de temps, du magasin Coccinelle ont quelque peu perturbé la population Ulmeusienne et interpellé très sérieusement ses Elus.

Malgré une collaboration très proche avec la gendarmerie, nous ne sommes pas parvenus à calmer cette vague. Je ne reviendrai pas sur les insuffisances d'effectifs des forces de l'ordre et de la justice. J'ai animé un groupe de travail d'Elus de la région compiégnnoise sur le sujet et nous avons, à cette occasion, reçu les plus importantes personnalités locales telles que le Procureur de la République, le Capitaine de la Gendarmerie, le Commissaire de Police ...

Lors de ces réunions qui ont eu lieu à la mairie de Le Meux, le point essentiel mis en avant et développé, a été l'insuffisance de moyens et d'effectifs.

Je voudrais surtout, vous transmettre un message aujourd'hui, en vous sensibilisant sur le fait que la sécurité est un peu l'affaire de tous. En effet, nous avons constaté que certaines personnes, témoins de faits particuliers ou de situations anormales, n'en faisaient pas état, soit auprès de la Gendarmerie, soit auprès du Maire ou de son représentant. Ce comportement s'explique souvent, par la peur de faire l'objet d'une inquisition.

Il est nécessaire de dépasser cette inquiétude sans tomber pour autant dans la délation. Il faut savoir que c'est souvent grâce au recoupement d'informations communiquées le plus tôt possible, que des arrestations de «malfrats» peuvent avoir lieu efficacement.

Dans cet esprit, nous avons fait appel à une société de surveillance qui intervient par ailleurs dans notre zone industrielle, pour le

compte des entreprises qui s'y trouvent.

Un agent «rondier», avec un chien et les systèmes d'alerte appropriés, effectue une dizaine de passages par nuit, dans la partie habitée de notre commune suivant un parcours aléatoire et des horaires qui le sont aussi.

Bien que la sécurité nocturne est essentiellement une attribution de l'Etat, nous avons pris cette disposition pour assurer une meilleure quiétude à tous.

J'espère aussi que les commerçants s'associeront à cet effort communal, même modestement, pour leur propre magasin.

N'oubliez pas que toute information significative transmise rapidement peut permettre une plus grande efficacité.

Merci de votre collaboration.

Le Maire,
Robert TERNACLE



SOMMAIRE

Edito	Page 1
Informations municipales	Page 2
Associations	Page 8
Vie paroissiale	Page 9
Vie pratique	Page 9

Informations Municipales

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT POUR 1998

Ci-dessous les projets les plus significatifs, en dehors des opérations plus courantes, qui ont été votés par le Conseil Municipal et qui seront réalisés en cours d'année :

⇒ Rue du Grand Caucrimont : réfection totale de la voirie et trottoirs, enfouissement des réseaux électriques et téléphone, éclairage public et assainissement pluvial, financés en partie par le Conseil Général.

⇒ Construction d'une salle d'arts martiaux sur le terrain derrière le groupe primaire. L'accès se fera par la rue des Ecoles. Le financement de ce projet sera en partie couvert par des subventions du Conseil Régional et du Conseil Général.

⇒ Création d'une piste de roller skate dans le prolongement du parking de l'école primaire. Les adeptes de ce sport pourront s'y adonner en toute sécurité.

⇒ Aménagement du passage couvert du centre commercial pour permettre l'extension de la supérette et la création d'un logement à l'étage.

⇒ Construction de sanitaires publics derrière la Poste avec accès par l'aire de jeux.

⇒ Salle des fêtes : réfection des sols, création d'un local de rangement attenant, traitement acoustique et sonorisation. Ce projet est soumis à l'obtention d'un financement de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement.

RUE DU GENERAL LECLERC

Les travaux ont débuté et se poursuivront jusqu'à la fin avril. Outre les travaux de voirie décrits précédemment, il sera procédé à quelques aménagements supplémentaires : éclairage public identique à ceux du centre du bourg ; création d'espaces verts ; pavage des entrées des portes cochères ; nouvelle benne à verre plus en harmonie avec l'environnement.

RUE DU PETIT CAUCRIMONT

L'extension de cette rue nécessite le renforcement de la distribution électrique avec l'implantation d'un nouveau poste de transformation dans le chemin du Tourteret. Celui-ci sera alimenté par une ligne souterraine depuis le poste de la rue Pierre Carluy.

PARKING DE LA GARE S.N.C.F. PASSAGE A NIVEAU

Monsieur le Maire est de nouveau intervenu auprès de la direction de la S.N.C.F. Paris Nord afin d'aboutir à la remise en état du parking de la gare. Rappelons que celle-ci ne peut se faire que par la S.N.C.F. puisqu'elle en est propriétaire. La direction des chemins de fer s'est également engagée à sensibiliser ses agents afin de limiter les fermetures prolongées du passage à niveau.

SERVICE DE L'EAU

Conformément à la loi et aux décrets de 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, Monsieur le Maire a présenté ce rapport au Conseil Municipal.

Ce texte est à la disposition des administrés qui peuvent le consulter en mairie.

Voici quelques éléments essentiels pour comprendre comment sont articulées les différentes parties du système de distribution, d'assainissement et de facturation de l'eau au Meux. Système dans lequel la commune du Meux n'agit pas directement :

Production, traitement et distribution :

Cela relève de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Adduction de Longueil Sainte Marie (8 communes : Le Meux, Jaux, Canly, Jonquières, Le Fayel, Armancourt et Rivecourt). Ce syndicat qui assure également les travaux d'extension et de modernisation du service, a confié la gestion de celui-ci à la SAUR* par contrat d'affermage. Dans le cadre de son contrat, la SAUR assure l'exploitation et l'entretien courant des réseaux et des équipements attenants en contrepartie d'une rémunération versée par l'utilisateur.

L'eau d'origine phréatique provenant de 3 forages, est stockée dans 4 réservoirs et distribuée par un réseau de 62 km.

Le service de collecte et de traitement des eaux usées :

Le S.I.V.O.M. des communes de la région de Compiègne est compétent pour la construction et l'exploitation des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration. Il assure directement les travaux d'extension et de modernisation des réseaux et infrastructures.

* Société d'Aménagement Urbain et Rural

Par contrat d'affermage, le S.I.V.O.M. a délégué à la SAUR la gestion du service d'assainissement de La Croix Saint Ouen, Armancourt, Le Meux, Jaux, Jonquières et de la ZAC Jaux - Venette. En 1995 notre commune a été raccordée à la nouvelle station d'épuration intercommunale située sur le territoire de La Croix Saint Ouen.

Composition et évolution du prix total de l'eau :

La SAUR, chargée de la gestion des réseaux et des infrastructures d'eau et d'assainissement de la commune du Meux établit et recouvre la facture adressée aux usagers du Meux. Au regard de la facture type ci-jointe, le prix à payer pour ces deux services peut être détaillé comme suit :

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 m³ Tarifs calculés au 1er janvier - Commune de Le Meux

FACTURE 120 m ³	Année 1996	Année 1997	Evolution en %
PARTIE PROPORTIONNELLE PAR METRE CUBE			
Production et distribution d'eau :			
1) Part Collectivité et tiers	2,7076 F	2,8430 F	5,00 %
2) Part SAUR	2,0169 F	2,0124 F	-0,22 %
TOTAL	4,7245 F	4,8554 F	2,77 %
3) Assainissement :			
Part SIVOM	1,7042 F	1,6216 F	-4,85 %
Part variable SAUR	1,4707 F	1,5197 F	3,33 %
Part fixe SAUR	51,01 F	51,44 F	0,84 %
Part fixe SAUR/m ³	0,4251 F	0,4287 F	0,84 %
Part Lyonnaise épuration* ¹	2,6000 F	2,6300 F	1,15 %
TOTAL	6,2000 F	6,2000 F	0,00 %
Taxes et redevances :			
4) FNDAE* ²	0,1400 F	0,1400 F	0,00 %
5) Redevance pollution	1,6100 F	1,4800 F	-8,07 %
6) Taxes voies navigables	0,0343 F	0,0343 F	0,00 %
7) Redevance prélèvement eau	0,1900 F	0,2100 F	10,53 %
TOTAL	1,9743 F	1,8643 F	-5,57%
TOTAL H.T.	12,8988 F	12,9197 F	0,16 %
(TVA 5,50 %)	0,7094 F	0,7106 F	0,16 %
PRIX T.T.C./m³	13,6082 F	13,6302 F	0,16 %
soit pour 120 m³	1632,99 F	1635,63 F	0,16 %
PARTIE FIXE :			
8) Abonnement annuel eau :			
Part Collectivité	178,50 F	187,43 F	5,00 %
Part SAUR	192,98 F	192,55 F	-0,22 %
9) Abonnement annuel assainissement :			
Part Collectivité	(sans objet)	(sans objet)	
Part SAUR	(sans objet)	(sans objet)	
10) Location et entretien annuel des compteurs d'eau :			
Part Collectivité	0;00 F	0,00 F	
Part SAUR	26,05 F	25,99 F	-0,23 %
TOTAL PART FIXE H.T.	397,53 F	405,97 F	2,12 %
TVA	21,86 F	22,33 F	2,12 %
TOTAL PART FIXE T.T.C.	419,39 F	428,30 F	2,12 %
TOTAL GENERAL T.T.C.	2052,38 F	2063,93F	0,56 %
POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 m³			
PRIX AU M³	17,10 F	17,20 F	

*¹ La société Lyonnaise des Eaux exploite la station d'épuration intercommunale de La Croix Saint Ouen.

*² Le Fonds National d'Adduction d'Eau

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le ministère de l'environnement renouvelle comme chaque année l'opération "nettoyage de printemps". Celle-ci aura lieu les 28 et 29 mars. Nous invitons tous les Ulmeusiens à y apporter leur contribution en nettoyant, si nécessaire, leur propriété, les alentours et particulièrement leur trottoir.

N'oubliez pas, non plus, vos lieux de promenade favoris. Ce sont quelques gestes simples qui doivent devenir des habitudes et contribuer grandement à la qualité de notre environnement.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, les Ulmeusiens sont invités à participer aux concours communal et départemental dans les deux catégories suivantes:

1ère catégorie : maisons particulières avec jardin visible de la rue

2ème catégorie : décor floral sur la voie publique, murs et balcons fleuris

Inscriptions en mairie avant le 20 juin.

Le jury communal communiquera ses deux meilleurs choix par catégorie au jury départemental qui effectuera son inspection en juillet.

La remise des prix du concours départemental aura lieu en septembre.

Nous encourageons vivement nos concitoyens à accompagner les efforts de la municipalité en matière d'espaces verts comme il l'a été fait, par exemple, dans le bas de la rue de la République et rue du Général Leclerc à l'occasion des travaux de voirie. Toute initiative de fleurissement sur la voie publique sera la bienvenue.

ZONE D'ACTIVITES

DEN BRAVEN FRANCE (Cf. Ulmeusien n°22). Les opérations de remblai sont en cours. L'édification des locaux devrait débuter en avril.

LE SURENDETTEMENT

Si vous avez de plus en plus de difficultés à rembourser vos dettes, vos emprunts, payer votre loyer, vos factures ...

Le surendettement vous guette.

Comment remédier à cette situation afin d'empêcher qu'elle ne s'aggrave ?

1) Mesurer la situation :

Vos dettes ont augmenté : quelles dettes ? quelles charges ? pourquoi ?

Vos revenus ont baissé : une perte d'emploi, un événement est arrivé et a provoqué des dépenses exceptionnelles ?

Dans tous les cas, il faut éviter d'accumuler des retards de paiement coûteux (agios, frais d'huissier etc.)

2) Rechercher une solution personnelle :

Selon votre situation, les solutions ne sont pas les mêmes.

Avant de recourir à une commission de surendettement, des dispositifs personnels peuvent être mis en place.

Endettement passager : le plus souvent, le problème se résout directement avec les créanciers en obtenant des délais de paiement (particulièrement avec les services publics : Télécom, EDF/GDF).

Vous pouvez aussi vous adresser à votre employeur, aux organismes sociaux pour bénéficier d'aides exceptionnelles : CAF, mutuelles, caisses de retraite, services sociaux du département, de l'Etat...

Endettement à long terme :

⇒ Diminution de certaines charges : remplacement d'un bien coûteux par un autre, plus économique (voiture), en renonçant à des achats, des abonnements ...

⇒ Augmentez vos revenus, grâce à des ventes de biens ou d'avoirs, des allocations, indemnités...

Dans les deux cas, le but est d'équilibrer le budget pour les mois ou les années à venir. Un calcul rigoureux des dépenses et des recettes est indispensable.

En tout état de cause, n'aggravez pas votre endettement par un nouveau crédit.

Des conseillers peuvent vous aider : assistante sociale de votre secteur ou de votre entreprise.

3) La Commission de surendettement :

Vous n'avez pas trouvé de solution ? Vous pouvez alors vous adresser à la Commission de surendettement du lieu de votre domicile. Cette démarche est gratuite.

Son rôle :

Proposer un plan conventionnel de règlement c'est-à-dire un accord entre les créanciers et vous-même. La Commission examine vos revenus, vos charges (seules les dépenses indispensables sont préservées), votre patrimoine, pour calculer votre potentiel de remboursement.

La commission proposera alors, aux créanciers d'aménager vos dettes pour que le remboursement ne dépasse pas vos capacités de paiement.

Le dossier est à retirer directement auprès de la Banque de France à Compiègne.

Si vous suivez vite et bien la procédure, votre dossier sera traité d'autant plus efficacement. Il s'agit de fournir toutes les pièces requises et de jouer la transparence.

Si vous avez des difficultés pour le remplir, n'hésitez pas à vous faire aider par l'assistante sociale. Permanence en Mairie, le 3ème mardi de chaque mois ou auprès de Madame LE CHAPPELLIER, adjointe aux affaires sociales, tous les matins sur rendez-vous.

LA PRESTATION SPECIFIQUE DEPENDANCE

Qui peut en bénéficier ?

Jusqu'à l'adoption de la loi du 24 janvier 1997 instituant la prestation spécifique dépendance (PSD), les personnes âgées dépendantes étaient considérées comme des handicapées et percevaient à ce titre l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Or, cette allocation était inadaptée à la situation de la perte d'autonomie intervenant au grand âge.

Le principe d'une prestation dépendance a été mis en place dès 1995 à titre expérimental par le département de l'Oise. Une expérimentation qui a porté ses fruits puisque aujourd'hui, la prestation spécifique dépendance est applicable en France entière.

PSD : ce qu'il faut retenir

Désormais, peuvent bénéficier de la prestation spécifique dépendance, les personnes âgées de 60 ans et plus, très dépendantes, sous condition de ressources ; le plafond actuel étant de :
 ⇒ 72 000 F / an pour une personne seule
 ⇒ 120 000 F / an pour un couple
 et sous certaines conditions de résidence et de nationalité.

Le montant de cette prestation est calculé selon l'état de dépendance de la personne qui est évalué directement au domicile du demandeur, par une équipe médico-sociale composée pour le département de l'Oise d'une assistante sociale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et d'une infirmière diplômée d'état du Conseil Général.

Son estimation s'effectue à l'aide d'une grille nationale, appelée grille AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressources). Cette grille comporte des critères permettant à l'équipe médico-sociale de classer les demandeurs en six groupes. L'importance des aides directes attribuées et nécessitées par leur état dépend de ce classement.

La PSD est une prestation en nature, affectée au paiement des dépenses liées aux aides en personnel dont la personne âgée a besoin, qu'elle soit à son domicile ou dans un établissement spécialisé.

La prestation sert notamment à rémunérer une aide à domicile qui peut être mise à disposition par une association ou un prestataire de services ayant fait l'objet d'un agrément. L'aide à domicile peut être un membre de sa famille (à l'exception du conjoint ou du concubin). La personne âgée est alors obligée de déclarer la personne employée ou le service auquel elle a recours. Un contrôle de l'effectivité de l'aide est réalisé par l'équipe médico-sociale au moins une fois par an.

Lorsque la personne réside en établissement, c'est ce dernier qui reçoit la prestation pour financer les surcoûts liés à la dépendance.

La prestation est financée et gérée par le département. La demande de PSD doit donc être adressée au Président du Conseil Général du département de résidence de l'intéressé, au service PSD, à l'aide d'un dossier disponible dans les mairies et dans les associations d'aide à domicile. Le Conseil Général a ensuite deux mois à compter du dépôt du dossier de demande pour prendre sa décision.

La PSD n'est pas subordonnée à la mise en oeuvre de l'obligation alimentaire. Elle est par contre récupérable sur les successions, uniquement sur la partie de l'actif successoral défini par les règles du droit commun qui excède 300 000 F.

ETAT CIVIL

Naissances

Thibaut LEMAIRE	23 décembre
Hugo DEMOUY	24 décembre
Angèle MONNIER	29 décembre
Clémentine BOUBE	07 janvier
Corentin BORDES	07 janvier
Nicolas ROUSSEAU	24 janvier
Guillaume BOULANGER	20 février
Antoine DEGUERVILLE	24 février

Madame Joffrette LEMOINE est décédée le 23 janvier 1998 à Noyon. La municipalité attristée a présenté ses sincères condoléances à sa famille et ses amis. Madame LEMOINE a été employée communale au Meux de mai 1961 à septembre 1981.

Dernière Minute

Alors que nous allons boucler ce numéro de l'Ulmeusien, nous apprenons avec joie, l'élection d'Ingrid ROGOWICZ en qualité de Reine du Muguet.

Ingrid sera donc la Reine de cette grande fête annuelle qui se déroule à Compiègne le 1er mai.

Ulmeusienne depuis sa naissance, Ingrid habite avec ses parents, Marie-Claude et Laurent, au Clos du Jeu d'Arc.

Après Séverine DUPAIN, fille d'Andrée et de notre regretté Yvon, qui a été Reine du Muguet en 1991, voici la deuxième Ulmeusienne qui triomphe sur le difficile podium de la grâce et de la gentillesse.

Nous sommes tous très heureux du succès d'Ingrid et nous lui adressons toutes nos félicitations, ainsi qu'à ses parents.

Je suis persuadé que vous serez nombreux à aller l'applaudir lors de son couronnement et de son défilé.

Le Maire,
Robert TERNACLE

LE MEUX, ETAPE TOURISTIQUE ET GASTRONOMIQUE



La nouvelle édition du guide Michelin mentionne l'Auberge de la Vielle Ferme et la Maison du Gourmet. Deux fourchettes pour cette dernière.

RAPPEL VOIRIE

Ramassage des ordures ménagères

Habituellement tous les jeudis.
Si un jour férié intervient entre le lundi et le jeudi inclus, le ramassage est reporté au vendredi.

Ramassage des objets encombrants

Le premier jeudi de chaque mois.

Benne à déchets verts

Ouverture le samedi matin de 10h00 à 11h45 au Hameau de Caulmont au niveau du n° 84.

Décharge du Bois de Plaisance

D. 36E entre Aiguisy et Venette suivre le panneau indicateur : "centre d'accueil des gens du voyage".

Horaires d'ouverture :
8h00-12h00 et 13h30-17h30
tous les jours sauf samedi et dimanche.

HORAIRES D'ETE

N'oubliez pas d'avancer vos pendules d'une heure dans la nuit du 28 au 29 mars.

PETIT GUIDE DES DEMARCHES EN MATIERE D'URBANISME

Autorisation du Droit des sols	Dépôt de la demande en mairie	Nombre minimum d'exemplaires	Instruction de la demande
<p>Certificat d'urbanisme : Il informe toute personne des possibilités de construction sur le terrain (Art. L.410-1 du Code de l'Urbanisme)</p>	Service de l'urbanisme	3	2 mois
<p>Déclaration de travaux : Pour toutes constructions n'excédant pas en extension 20 m², on peut utiliser la procédure simplifiée de Déclaration de travaux. Pour notamment les modifications de façade et toitures, les clôtures, les ravalements, la pose de vélux sans création de surface de plancher, l'adjonction d'un balcon, la création d'une pièce d'habitation supplémentaire, d'un abri de jardin, d'un garage, d'un atelier de bricolage, d'une cage d'ascenseur extérieure et toute construction créant une surface hors oeuvre brute n'excédant pas 20 m² sur un terrain supportant déjà un bâtiment.</p>	Service de l'Urbanisme	3	1 mois+1 autre mois pour consultation de différents services de l'Etat
<p>Permis de construire : Pour toutes constructions, extensions, ouvrages divers de plus de 20 m². Pour toutes extensions ou aménagements de constructions existantes qui modifient la destination des locaux (exemple : transformation d'un logement en commerce, ou l'inverse ; transformation d'un garage en pièce d'habitation ou l'inverse).</p>	Service de l'Urbanisme	4	Délai minimum 2 mois majoré pour consultation de différents services de l'Etat
<p>Permis de démolir : Obligatoire sur tout le territoire de la commune, dès qu'il s'agit de démolir un bâtiment existant, même de faible dimension.</p>	Service de l'Urbanisme	5	Délai minimum 2 mois majoré pour consultation de différents services de l'Etat
<p>Autorisation de lotissement : Pour toutes les divisions de propriétés, lorsque le nombre excède deux, elle contrôle l'implantation future des bâtiments. Ces divisions nécessitent, en général, la réalisation d'équipements : voirie, eau, assainissement (Art.R.315-1 du Code de l'Urbanisme).</p>	Service de l'Urbanisme	5	4 à 6 mois
<p>Certificat de conformité : Il constate qu'une construction a été réalisée en respectant les dispositions du permis de construire. (Plans + prescriptions de l'arrêté). (Art. L.460-2 du Code de l'Urbanisme). Ce certificat est souvent réclamé par les notaires, notamment pour vendre le bien.</p>	Service de l'Urbanisme	-	2 mois

Associations

CLUB CYCLOTOURISTE DES BLEUETS

Les cyclotouristes du Meux, organisent des sorties :

⇒ le samedi après-midi, pour les dames (sorties de 35 à 40 km maximum),

⇒ le dimanche matin pour les autres (parcours de 45 km en début de saison, jusqu'à 80 km en fin de saison).

Le club se déplace dans toutes les randonnées organisées par les clubs de la région, ce qui permet le contact avec d'autres cyclos et surtout la découverte de sites souvent méconnus.

Pour les cyclos expérimentés, qui en veulent un peu plus, il y a la participation aux Grands Brevets, 100/ 200/ 300 km et plus encore.

Une section VTT peut être mise en place au sein du club par Mickaël TURF : parcours de 25 à 30 km dans les bois autour du Meux, en fonction du nombre de personnes intéressées (à suivre ...).

Les sorties du samedi sont programmées à 14h00, place de la Mairie, pour un départ groupé.

Les sorties du dimanche matin sont programmées à 9h00, en début de saison, puis à 8h30 et 8h00 ensuite.

Les renseignements concernant le cyclotourisme sont disponibles, chez Michel TURF, 9 rue de Caulmont 60880 LE MEUX (03.44.91.04.17).

Le vélo c'est bon pour la santé ...

**Le secrétaire,
Jean-François COULON**

SPECIFIC' DANSE

Les membres et le Bureau de l'association remercient Mesdames Suzi BOLMIER et Claudie BOUET pour leur action, leur dynamisme et leur temps passé au service de la danse et de l'aérobic depuis 1989.

Evelyne LE CHAPPELLIER, présidente et Christine BATTUT, trésorière leur succèdent.

La présentation des cours de l'école de Danse animée par Valérie ODIAUX aura lieu le mercredi 17 juin 1998 à 20h30.

Rappel : Les cours de Fitness ont lieu le vendredi de 18h00 à 19h00 dans la nouvelle salle de danse, chemin piétonnier des Ecoles.

Il est toujours temps de se mettre en forme...

FAMILLES RURALES

CINÉMA

Samedi 4 avril 1998 à 20h30

Les couloirs du temps - Les visiteurs II

BROCANTE

La 14ème brocante organisée par l'association Familles Rurales aura lieu le 10 mai 1998.

Renseignements :

☎ 03 44 41 51 11

☎ 03 44 91 06 58

Inscriptions en mairie jusqu'au 5 mai

CENTRE AERE

Le centre aéré fonctionnera du lundi 6 juillet 1998 au vendredi 31 juillet 1998 à l'école maternelle. Les conditions sont identiques aux années précédentes :

Allocataire CAF de Beauvais :

450 F (1er enfant) mois entier

400 F (2ème enfant) mois entier

350 F (3ème enfant) mois entier

140 F la semaine

Non allocataire :

550 F (1er enfant) mois entier

500 F (2ème enfant) mois entier

450 F (3ème enfant) mois entier

165 F la semaine

Remise de 50 F par enfant en cas de non imposition et pour le mois complet.

Carte d'adhésion à Familles Rurales : 100 F

Rappel : Chaque année, des vêtements sont oubliés au centre aéré. Vous pouvez les récupérer à la bibliothèque aux heures habituelles d'ouverture :

Mercredi 14h00-15h30 / Vendredi 16h45-17h45

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale de Familles Rurales aura lieu le mardi 7 avril à 20h30 à la maison des associations

CLUB DETENTE LOISIRS

Depuis le 1er janvier 1998, le numéro de téléphone auquel vous pouvez obtenir des renseignements concernant nos activités (conseils en couture, travaux manuels, cours de cuisine) est le : **03.44.91.08.47.**

Josette KERROS

96, rue de la République 60880 LE MEUX

Vie paroissiale

LA VEILLEE DE PÂQUES

La fête de Noël a été célébrée très solennellement au Meux. L'heure choisie (19h00) a semblé bien convenir à beaucoup de familles ayant des enfants en catéchisme. Aussi prendrons-nous la même heure pour la veillée Pascale le 11 avril. La liturgie de Pâques tourne autour de quatre signes majeurs :

- ⇒ le feu et l'acclamation du Christ ressuscité ;
- ⇒ la Parole de Dieu et le rappel de l'histoire du Salut ;
- ⇒ l'eau et le renouvellement des promesses du baptême ;
- ⇒ le pain et le vin eucharistiques.

Sachez dès maintenant que cette liturgie très riche se déroulera cette année au Meux, mais que l'année prochaine c'est une autre communauté sans doute Jaux, qui aura la charge d'organiser cette célébration. Elle est le sommet de l'année liturgique et le cœur de notre vie chrétienne.



CALENDRIER

LA SEMAINE SAINTE

La **Messe des Rameaux** commencera par la bénédiction du buis devant l'église le **samedi 4 avril à 18 h 30**.

Il y aura possibilité de se confesser le samedi 11 avril 1998 de 16h00 à 17h00 à l'église du Meux ou à l'église de La Croix Saint Ouen le mardi 7 avril de 20h30 à 21h30 au cours de la célébration pénitentielle : quatre prêtres seront présents.

La **Veillée Pascale** commencera par la bénédiction du Feu Nouveau sur la place du Meux le samedi 11 avril à 19 h00.

PREMIÈRES COMMUNIONS

Le samedi 23 mai 1998 à 19h00.

PROFESSION DE FOI

Les samedi 6 juin et dimanche 7 juin 1998.

MESSE DU SAMEDI SOIR

A partir de Pâques et jusqu'à la Toussaint nous reprendrons l'horaire d'été (19h00) pour la messe du samedi soir.

Vie pratique

BABY-SITTING

Mélanie BAUDESSON	19 ans	03.44.41.52.90
Sandy BASTIEN	18 ans	03.44.41.51.76
Cathy CHARPENTIER	17 ans	03.44.41.53.77
Violaine CHARTRES	16 ans	03.44.91.12.82
Alexandra DELABARRE	16 ans	03.44.41.73.11
Sébastien DUCROT	19 ans	03.44.83.73.56
Maxime FREQUELIN	18 ans	03.44.41.51.11
Christelle PAIN	17 ans	03.44.41.51.27
Emilie SOIRON	17 ans	03.44.41.51.11
Céline TURF	17 ans	03.44.91.04.17

NOURRICES AGREES

Mme ALLAIRE	03.44.41.27.03
Mme BOULANGER	03.44.91.05.73
Mme CHARPENTIER	03.44.41.53.77
Mme CREDOU	03.44.41.50.98
Mme DOS SANTOS	03.44.91.01.30
Mme DUDOT	03.44.91.12.41
Mme GAILLARD	03.44.83.75.16
Mme GOBEAULT	03.44.91.09.19
Mme MOREAU	03.44.41.57.01
Mme MOULIN	03.44.41.54.84
Mme VICQ	03.44.91.08.16
Mme BORDREZ	03.44.91.15.14
Mme RENAUT	03.44.91.06.86

PERMANENCES MEDECINS

Avril

04 - RAYNAL	La Croix-St-Ouen
05 - VASSEUR-KESH	La Croix-St-Ouen
11 - GOASGUEN	Jaux
12 - MAUGY	Saint-Sauveur
13 - OGUEZ	Le Meux
18 - PARISOT	Rully
19 - BOUCHER	Béthisy-en-Pierre
25 - MAZINGARBE	Verberie
26 - LOBIN	La Croix-St-Ouen
30 - DELLENBACH	Saint-Sauveur

Mai

01 - COURTALHAC	Saint-Sauveur
02 - GURTLER	Chevrière
03 - JULLIEN	Béthisy-St-Pierre
07 - BOURGUIGNON	Verberie
08 - ATTENTI	Verberie
09 - RAYNAL	La Croix-St-Ouen
10 - LOBIN	La Croix-St-Ouen
16 - MAUGY	Saint-Sauveur
17 - VASSEUR-KESH	La Croix-St-Ouen
20 - DELLENBACH	Saint-Sauveur
21 - OGUEZ	Le Meux
23 - MAZINGARBE	Verberie
24 - LEJEUNE	Verberie
30 - FAYOLLE	La Croix-St-Ouen
31 - PARISOT	Rully

Juin

01 - MAUGY	St-Sauveur
07 - GOASGUEN	Jaux
08 - COURTALHAC	St-Sauveur
14 - GURTLER	Chevrières
15 - OGUEZ	Le Meux
21 - BOURGUIGNON	Verberie
22 - BOURGUIGNON	Verberie
28 - VETTER	Béthisy-St-Pierre
29 - JULLIEN	Béthisy-St-Pierre

PERMANENCES PHARMACIENS

Du samedi soir au samedi suivant

Avril

04 - LANGE	Longueil-Ste-Marie
11 - SUEUR	Rémy
18 - ALLAURENT	Estrées-St-Denis
25 - RIZZATO	La Croix-St-Ouen

Mai

02 - DEBOISLAVILLE	Grandfresnoy
09 - BOUYSSOU	La Neuvilleoy
16 - MOTTE	Estrées-St-Denis
23 - CAME	St-Sauveur
30 - LEFEVRE	Béthisy-St-Pierre

Juin

06 - MORIAMEZ	La Croix-St-Ouen
13 - ROSSIGNOL	Verberie
20 - TERNACLE	Le Meux
27 - RIZZATO	la Croix-St-Ouen

Prochaine édition Juin 1998



NUMEROS UTILES

Mairie : 03 44 41 51 11
Pompiers : 18
SAMU : 15
Gendarmerie : 03 44 41 20 05
Taxi : domicile : 03 44 91 05 79
voiture : 06 09 18 36 61

L'Ulmeusien

Journal municipal de la Commune du Meux

Siège :	Mairie du Meux
Direction :	Robert TERNACLE
Directeur de la publication :	Lionel MANTEAU
Rédaction :	Gérard BOUET Josette SOIRON Arlette INGLEBERT Nicole VALENTIN
Composition et mise en page :	Jacqueline WOJTCWICZ Isabelle TERNACLE